

Jean-Claude Caron

**Annie Stora-Lamarre, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914*, Paris, Éditions Armand Colin, 2005, 219 p. ISBN : 2-200-26923-4. 25 euros.**

---

**Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

Référence électronique

Jean-Claude Caron, « Annie Stora-Lamarre, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914*, Paris, Éditions Armand Colin, 2005, 219 p. ISBN : 2-200-26923-4. 25 euros. », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 32 | 2006, mis en ligne le 12 juillet 2006. URL : <http://rh19.revues.org/index1112.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1112.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

années du XX<sup>e</sup> siècle, mais de Fouillée qui naît en 1836, à Bouglé qui voit le jour en 1870, l'expérience historique est-elle la même? Ajoutons pour finir que ce *Moment républicain* consacré presque uniquement au problème des rapports entre liberté, égalité, intervention de l'Etat est à peu près silencieux sur la question institutionnelle. L'auteur pourra répondre qu'il traite de philosophie politique et n'est pas historien, qu'il faut respecter la spécificité des disciplines. Il n'est pas interdit pour autant d'ouvrir entre celles-ci un franc dialogue.

Raymond HUARD

Annie STORA-LAMARRE, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914*, Paris, Éditions Armand Colin, 2005, 219 p. ISBN : 2-200-26923-4. 25 euros.

En consacrant cette étude aux origines, aux producteurs et au contenu du droit républicain, Annie Stora-Lamarre ouvre un chantier de recherches qui, jusqu'alors, n'a guère retenu l'attention des historiens. Si les juristes se sont parfois attaqués à cette abondante production de « littérature grise » (essentiellement par l'entremise de l'histoire du droit), politistes comme historiens du politique ou du judiciaire ont rarement pris en considération les sources qui forment la matrice de cet ouvrage. On peut du reste les comprendre, dans la mesure où l'on connaît des sources plus riantes et des producteurs moins ternes... Du moins en apparence : car l'auteure montre précisément que, derrière l'austérité et la ternissure de cette production écrite, se trouvent les fondements idéologiques de législateurs dont l'action politique a entraîné le vote de nombreuses lois. Il ne s'agit pas ici d'étudier les débats propres aux enceintes parlementaires, mais de comprendre comment, pourquoi, dans quel but est né ce droit républicain, au fur et à mesure de l'installation d'une « république républicaine ». D'une certaine manière, le contenu de ce droit, moins connu que les « grandes » lois républicaines sur ce qu'il est convenu d'appeler les « libertés », est autant, sinon davantage significatif de ce que fut réellement la Troisième République.

La République comme régime de la Loi, la croyance fondamentale en un régime capable de produire des lois républicaines, la volonté de créer une société civile républicaine : tel est le fond de l'affaire, qui se distingue par le lien très étroit qui unit le droit et la morale aux origines de la production de ces lois. Celles-ci ont pour mission de protéger les « faibles » de la République, en particulier les femmes et les enfants. Mais loin d'être de simples outils permettant la protection de la veuve et de l'orphelin, ces lois visent surtout à faire entrer les individus dans des normes, à accepter, de gré ou de force, le concours d'un État certes républicain, mais soucieux avant tout de maintenir un ordre moral et social. On retrouvera dans ce livre les figures de proue de

ce courant législateur : noms du reste plus cités, d'habitude, que réellement connus, comme ceux de Gabriel de Tarde, René Béranger, Alfred Fouillée, Raymond Saleilles. Des entrepreneurs moraux, ainsi Annie Stora-Lamarre les qualifie-t-elle. Moins connus, en tout cas moins cités dans l'historiographie française, apparaissent les noms de Paul Bureau, Raoul de La Grasserie et plus encore des allemands Rudolf von Jehring et Johann-Caspar Bluntschli ou du belge Gustave Rolin-Jaequemyns. Particulièrement intéressante est la mise en intrigue de personnalités étudiées individuellement et de champs d'action et de réflexion autour desquels s'articulent ces rencontres. Croyants et laïques, libéraux et républicains, ces hommes élaborent une pensée à la fois très morale et très juridique autour de la notion de protection. Un mot à entendre de deux façons : protéger les faibles et se protéger des faibles ; faire que ceux-ci ne deviennent pas des révoltés ; à terme, éviter autant que faire se peut l'usage de toutes les armes répressives dont l'État est pourvu, y compris la prison.

Cette entreprise de législation est à relier à la grande entreprise de régénération qui parcourt la société depuis la Révolution française, prenant en mains ces « incapables » qu'Annie Stora-Lamarre a déjà eu l'occasion de croiser dans ses précédents travaux. La Loi doit alors réparer le tissu social, lutter contre la fatalité, le déterminisme, l'hérédité. Il s'agit avant tout de gérer les conséquences des passions (sexe, crime), en érigeant un ensemble de lois qui, prenant acte de la nature humaine, mais pensant possible la réparation de ses fautes, s'attaquent à la fois aux conséquences du mal et à ses origines. D'où cet ensemble de lois sur le sursis et la récidive, sur la recherche en paternité et la protection de l'enfance : fausse hétérogénéité, car toutes convergent vers la prise en compte de ces « faibles » qu'il faut d'abord protéger contre eux-mêmes. Mais, au delà, cette législation est également marquée par le souci d'individualisation de la peine et par la prise en compte du criminel comme étant une partie de la société. À travers cette étude sur la *République des faibles*, l'auteure nous invite à une réflexion plus générale sur le réel du social, sur son lien avec le légal et la façon dont celui-ci traduit celui-là, sur la capacité d'une société à penser (utopie permanente?) son amélioration. Il convient par ailleurs de ne pas considérer ces hommes au savoir souvent impressionnant (droit, science politique, diplomatique, histoire, anthropologie, etc.) comme des détenteurs de certitudes rigides. Ils ne sont pas prisonniers d'une tradition, pensent le droit comme un corps vivant qui évolue, s'inscrivent pleinement dans un monde en mutation constante. Certaines citations sont éclairantes sur le relativisme d'une pensée qui, se refusant à tout objectivisme forcené et peu crédible, est conscient de ses limites : « Là où il n'y a plus de droit subjectif, il n'y a plus de droit », affirme Saleilles, partageant avec d'autres la certitude que, si la société évolue, le droit aussi.

Les législateurs étudiés par Annie Stora-Lamarre agissent certes en priorité au Parlement, mais se retrouvent dans de nombreux autres réseaux : Acadé-

mie des sciences morales et politiques, Musée social, Société générale des prisons, Institut de droit international ; ils fournissent des articles à la *Revue des Deux mondes* et à des revues juridiques nationales et internationales ; ils se croisent et débattent dans les grands congrès internationaux de droit. Cette étude, par ailleurs, offre une ouverture sur le droit allemand ou italien qui renforce le propos de l'auteur, tout en offrant au lecteur la possibilité d'un comparatisme intéressant. Si chacun des chapitres ne prétend pas épuiser la question abordée, il offre une réflexion stimulante, en particulier sur le droit de la guerre. Il est toutefois des absences, qui relèvent moins des regrets que du souci que le lecteur non averti prenne conscience du contexte national – et parfois international – qui entoure les débats législatifs et la production juridique pris en considération. Ainsi des partis politiques et de leurs positions : car pour qu'une loi soit adoptée, il faut qu'elle obtienne le soutien d'une majorité politique ; ainsi également de quelques acteurs peu présents dans ce débat où la morale est pourtant très présente : *quid*, par exemple, des Églises et de leurs positions ? Le chapitre consacré au droit européen et au processus de civilisation de la guerre aurait mérité de plus amples développements.

Au total, ce livre témoigne de l'intérêt de la démarche historique face à un objet dont l'actualité est patente. Ordre et punition, pardon et compassion, risque et protection : autant de mots qui résonnent encore en ce début de troisième millénaire. Penser le droit et le juste, promulguer la loi comme une généralité et l'appliquer à des êtres humains formant autant d'individualités, ces deux grandes tensions restent d'actualité. On lira donc avec grand profit, comme historien et comme citoyen, cet ouvrage qui ouvre la voie – il faut l'espérer – à d'autres recherches du même type, afin que les historiens réinvestissent un domaine quelque peu déserté jusque là.

Jean-Claude CARON

David HARVEY, *Paris, Capital of Modernity*, New York et Londres, Routledge, 2003, 372 p. ISBN 0-415-94421-X. 25 dollars.

David Harvey, qui a été successivement professeur à l'université Johns Hopkins (Baltimore), à Oxford, à la CUNY (City University of New York) et à la London School of Economics, est l'auteur de dix livres, dont *The Condition of Post-Modernity*, *Social Justice and the City*, *Spaces of Capital*, *The Limits to Capital* et *The New Imperialism*. *Paris, Capital of Modernity* traite de la modernisation de Paris entre 1848 et 1871. Les trois parties de l'ouvrage concernent, en premier lieu, les représentations de Paris entre 1830 et 1848, surtout celles de Balzac et des socialistes ; la seconde partie, la plus longue, s'intéresse au processus et aux conséquences de la modernisation ;